

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux sur le réseau électrique pour ENEDIS, rues Verte, du docteur Bailliet, de l'Obloie, de Lillers, du Souvenir, de l'Union, et chemin des Sarts, les Terres Fraîches, à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise VF ELECTRO, 149 rue de Cassel 59940 NEUF BERQUIN, à compter du lundi 21 août 2023 jusqu'au vendredi 25 août 2023 inclus,

Objet :

Restriction de circulation rues :
Verte, du docteur Bailliet, de l'Obloie,
de Lillers, du Souvenir, de l'Union, et
chemin des Sarts, les Terres Fraîches

ARRETE


Article 1^{er} : La circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés, situés rues Verte, du docteur Bailliet, de l'Obloie, de Lillers, du Souvenir, de l'Union, et chemin des Sarts, les Terres Fraîches à ISBERGUES, du lundi 21 août 2023 jusqu'au vendredi 25 août 2023 inclus. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise VF ELECTRO, 149 rue de Cassel 59940 NEUF BERQUIN, chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le **14 AOUT 2023**

Le Maire,



David THELLIER